

ERIC LUCAS

Autiste CIM-10 F84.5 à haut potentiel altruiste
Rescapé de la psychiatrie publique française
Martyr Administratif Français depuis 1994
Fondateur de Autistan.org en 2014
Demandeur d'asile au Brésil depuis 2017

ERICLUCAS.org



LRAR RR076012848BR

20200914_ELO_ICAMDAAD---FR-PR
_Nouvelle-demande-en-vain-et-à-QUI-
aide-fin-torture-psychologique-étatique

Monsieur le Président
Présidence de la République
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS
France

ICAMDAAD (Injustice et cauchemar administratifs du mutisme et du défaut d'accès à l'assistance et aux droits)

Nouvelle demande en vain et "à QUI ?" d'aide pour fin de torture psychologique étatique du mutisme et de l'absence de l'aide nécessaire à la fin des injustices relatives à la séquestration médico-administrative et au viol étatique de vie privée (et des ruines et détresses sans fin en résultant)

Rio de Janeiro, le 14 septembre 2020

Monsieur le Président

Comme expliqué dans mon nouvel appel au secours joint plus bas, je ne sais pas où m'adresser pour trouver une aide publique permettant de savoir où et comment obtenir l'aide socio-administrative publique à laquelle j'ai droit, donc j'aimerais vous prier de bien vouloir comprendre et pardonner – si possible - cette nouvelle tentative désespérée.

Compte-tenu de la lettre du 9 octobre 2019 émise (comme déjà mentionné dans mes requêtes précédentes) grâce à votre intervention par le MEAE et semblant signifier que le consulat de France à Rio de Janeiro est compétent et disposé à cet effet, et aussi du fait que rien ne prouve qu'il s'agirait d'une erreur (sans parler des déclarations des services consulaires semblant

confirmer la possibilité d'une aide, ou du moins ne semblant pas l'infirmier), et compte-tenu du quasi-mutisme consulaire subséquent depuis un unique rendez-vous en janvier 2020, je n'ai guère d'autre choix que de vous solliciter à nouveau, afin de trouver comment procéder pour obtenir enfin dans la réalité concrète l'aide socio-administrative que je demande depuis tant d'années afin de venir à bout des tortures psychologiques étatiques relatives aux deux principales injustices m'étant infligées, et au Mutisme Administratif Français ordinaire patent, constant et cruel qui caractérise l'ensemble.

Je ne sais pas si je peux préciser ici que j'ai déjà maintes fois demandé la fin des supplices à vous et à votre épouse (ainsi qu'à quelques présidents précédents), puisqu'il n'y a que vous qui pouvez "appuyer sur le bouton stop".

Donc l'aide que je vous demande ici consiste en fait à trouver comment faire en sorte que le MEAE accepte de demander au Consulat de transposer, dans la réalité, une aide socio-administrative censée m'aider à préparer une (nouvelle) "demande de grâce" qui vous serait adressée en 2021, a priori (et bien sûr à optimiser les futures demandes aux président(e)s suivant(e)s, pour le même supplice).

Ce qui aggrave donc encore un peu plus la nature "méga-néo-kafkaïenne" de la situation. Car il suffirait que "quelqu'un" (mais qui ? là est la question) s'empare enfin sérieusement et honnêtement du dossier, et le règle une bonne fois pour toutes, au lieu de laisser souffrir les gens pendant des décennies et sans le moindre espoir de solution.

Logiquement, une "intervention qui apporte enfin une solution" ne peut exister qu'à l'Elysée, puisque visiblement tous les autres ne peuvent que "faire semblant", et puisque je suis obligé de quémander à genoux de l'aide à mes tortionnaires, l'Administration française – dont l'Elysée semble distinct.

Je précise ne plus être en mesure de me rendre physiquement dans des locaux de l'Administration française, et ne plus pouvoir gérer ces problèmes verbalement.

Si vous pensez qu'un dialogue à distance et par écrit serait de nature à faire obstacle aux capacités d'aide de l'Etat français, ou à s'opposer d'une manière ou d'une autre à l'objet de mes demandes, il semblerait alors indispensable que vous m'en informiez (en ayant - si possible - la gentillesse de détailler la nature de telles difficultés afin d'essayer de les résoudre).

En effet, je n'ai pas la capacité d'interpréter le silence.

Je reste à votre disposition, par écrit, pour expliquer et justifier (à nouveau) la nécessité du dialogue par écrit.

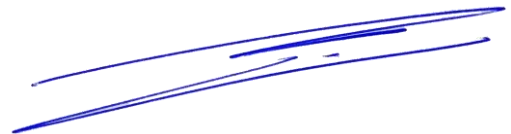
Si l'Etat français estimait qu'il n'a pas à fournir de mesures d'aménagement raisonnable aussi simples que le caractère écrit du dialogue, à la demande d'une personne autiste handicapée et affectée par les troubles de la communication et du "promessisme" administratifs, alors il

serait important de l'apprendre, et il serait utile d'en tenir une déclaration écrite.
Ce qui n'est pas écrit est volatil et n'a pas vraiment de valeur.

J'ignore si vous allez bien vouloir lire ou ignorer mes nouvelles explications et ma nouvelle demande, mais je vous prie de bien vouloir les trouver ci-dessous.

Dans l'attente et dans l'espoir d'une décision enfin juste, décente et humaine, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très respectueuse considération.

Eric LUCAS
Martyr Administratif Français



Bonjour

Encore une fois, je ne sais même pas à qui je peux envoyer ce message, mais je n'ai pas d'autre choix que de l'écrire, puis de mettre des adresses email, un peu au hasard, sachant qu'on ne va pas me répondre, ou que ça va "agacer", ou que dans le meilleur des cas une personne qui répondrait va avoir la gentillesse de me dire que malheureusement elle n'est pas le bon interlocuteur.

Comme d'habitude, je vais faire un article de blog personnel, et le partager sur Facebook, comme une bouteille à la mer, dans l'espoir qu'un jour quelqu'un m'aidera enfin à trouver la réponse à "l'éternelle question".

Cette question est toujours la même depuis des années : "QUI ?".

Comme je l'ai déjà demandé de très très très nombreuses fois pendant des années, et surtout durant ces 5 dernières années :

"Quel est le nom, le prénom et l'adresse courriel de la ou des personne(s) ou service(s), fournis par l'Etat français, censé(e)(s) m'aider à mettre fin aux injustices que je subis ?".

Et qui le feraient "pour de vrai", bien sûr.

On entend et on lit partout que la France est un "Etat de droit" où règnent la liberté, l'égalité, la fraternité, la justice, les droits de l'homme, la défense des personnes vulnérables etc, etc, mais CONCRETEMENT je ne trouve PAS comment cela s'applique, dans mon cas. (La remarque est hélas valable aussi pour les autres autistes, mais ici c'est une démarche personnelle, individuelle.)

Je me réveille une fois de plus avec cette interrogation lancinante : "QUI ?". Qui va enfin m'aider ?

Je parle de l'aide à laquelle j'ai théoriquement droit, comme les autres.

Puisque cela fait plus de vingt ans que dure ce cauchemar de la recherche en vain, sans doute que je dois mal m'y prendre.

Mais alors, là encore, qui va m'aider à "pallier", à corriger ? C'est sans fin.

J'ai beau passer un temps phénoménal à demander de l'aide pour mettre fin aux injustices administratives infligées, ou pour trouver comment recevoir de l'aide pour obtenir cette aide, ou encore pour trouver comment lutter contre le mutisme administratif relatif à tout ça, le résultat est toujours le même : parfois, après des années d'efforts, de rarissimes interlocuteurs administratifs acceptent de me dire ou de m'écrire des choses mais ces choses n'ont que peu de rapport avec ce que je décris, et ne représentent pas le moindre début de quoi que ce soit pour "avancer".

Donc, concernant le cauchemar de l'impossibilité de trouver comment obtenir justice dans l'affaire de la séquestration médico-administrative de 15 mois en 1994-1995 (dont l'erreur médicale est presque trop facile à démontrer maintenant que l'ignorance concernant l'autisme est un peu moins obtuse), j'en suis toujours au même point qu'au tout premier jour de mon incarcération : injustice maximale, et impossibilité d'y faire quoi que ce soit, de trouver comment obtenir justice.

Cela fait plus de 26 ans maintenant que je suis coincé dans ce piège.

La première lettre de demande de libération que j'écrivais dès le deuxième jour (car impossible le premier jour à cause de leurs drogues), à plat ventre sur le carrelage de la chambre d'isolement de l'hôpital (car, bien sûr, pas de table ni quoi que ce soit de sensé dans un tel endroit), elle est toujours d'actualité.

La seule différence c'est que je vis maintenant physiquement en liberté, mais l'injustice, le "viol du soi" (par des médesinges abrutis, en plus - preuves écrites à l'appui), l'abus criant, l'ignoble arrogance ignorante ("l'ignarrognance"), le refus d'humanité et de dialogue, le désespoir absolu et indicible (sans les mots pour le dire et sans personne pour l'entendre), et tout ce que je pourrais écrire à ce sujet mais que je n'écrirai pas ici car c'est trop de souffrance, tout ça, c'est toujours là, la blessure est toujours béante, et je ne vois vraiment pas au nom de quoi je devrais "oublier" pendant que les coupables continuent, impunis, sur leur piédestal d'ignorance imbue et de chienlit.

Et concernant l'autre cauchemar majeur, l'immixtion de l'Etat français dans ma vie privée et affective, dans une sphère intime sacrée que par essence il ne peut comprendre ni encore moins juger ou - pire - souiller, et la ruine de deux vies humaines en résultant, qui est une torture durant depuis le 24 juin 2002, avec, chaque jour, du désespoir souvent sans fond, vertigineux en pensant à l'impossibilité d'obtenir justice ou même seulement un dialogue, là encore rien n'a changé depuis le premier jour, depuis ma toute première lettre de demande d'aide et de fin d'injustices de ce deuxième "11 septembre" personnel.

Ici aussi je pourrais écrire la même chose que plus haut, et je ne sais pas ce qui est le pire, mais dans les deux cas la blessure est toujours ouverte comme au premier jour, et ce qui est le plus insupportable, c'est qu'il n'y a rien ni personne (apparemment) dans cet "Etat français" qui serait capable et désireux d'y faire quoi que ce soit.

Tout le monde s'en fiche pas mal, à part quelques rares exceptions qui se désolent sincèrement de ne pas savoir quoi y faire.

Si la "République française", "l'Etat français", "la France", c'est ça...

Torturer des gens sans défense, handicapés, pour ensuite s'en laver les mains et faire semblant de ne pas voir, de ne pas comprendre...

Non, ce n'est pas possible d'accepter sans se défendre, non, ce n'est pas possible d'oublier sans rien faire, de fermer les yeux sur les injustices les plus insignes, et de passer sa vie en victime forcée à regarder le sol, à être privée du droit de demander des comptes aux "élites toutes puissantes" (médecins publics et fonctionnaires bureaucrates) qui dictent leurs volontés et fantaisies, d'une manière aussi arbitraire qu'absurde, stupide et égoïste. Abjecte et infâme. Inhumaine.

Ainsi l'Etat français, loin d'aider les gens, vient pourrir et laminer leur existence, toujours par le biais de "petits chefs" ou de "petits médecins-chefs" atteints de carences en intelligence et en humanité mais pétris d'orgueil, "justiciers du dimanche" pitoyables décidant arbitrairement sans rien comprendre, faisant n'importe quoi, ce qui ensuite n'est jamais reconnu par l'Administration.

C'est toujours le même affreux mécanisme, pour moi comme pour tant d'autres. Infect et minable.

Ce qui compte d'abord pour l'Etat, c'est la protection de ces gens et de leur orgueil, pas la justice et l'aide ou la défense du citoyen, même handicapé.

Inutile de me servir les beaux discours de "compréhension" et autres promesses, en tant d'années je connais la musique.

Tout ce que je vois c'est le résultat concret, dans les faits : zéro.

Où sont la "justice" et le "service au public" dans tout ça ?

Je ne vois pas. Dites-moi juste où c'est, s'il-vous-plaît.

Si vous considérez que tout ce que m'a fait l'Etat français est juste, mais que peut-être je suis trop idiot, ou handicapé, ou quoi que ce soit d'autre, pour le comprendre, alors la moindre des choses serait de le déclarer.

Peut-être que de là où nous sommes, tout en bas, quelqu'un pourrait comprendre un peu. Après tout, l'Administration française, quelque part, c'est quand même prévu pour servir aux gens, même aux non-fonctionnaires, donc il ne semble pas abusif d'espérer que certains usagers puissent un jour apercevoir la Lumière, et puis ce serait gratifiant pour les élites de la "puissance publique" de savoir que leurs efforts sont reconnus voire appréciés.

Si la justesse de l'Etat est hermétique et inaccessible aux simples mortels (les "usagers"), si les fonctionnaires sont infailibles mais que c'est nous autres, hagards importuns, qui sommes trop hébétés pour le comprendre, comment dès lors un de "ceux qui ne sont rien" pourrait-il accéder à la Suprême Connaissance d'une telle Glorieuse Révélation ?

Et si ce n'est pas ça, si – comme tout le montre – l'Hydre et ses servants ont "dysfonctionné" dans leurs décisions initiales, puis fauté dans leurs refus d'admettre leurs erreurs, alors l'injustice étatique est patente, et elle doit donc être réparée.

Comment ? Je n'en sais rien pour l'instant. Je ne vois pas comment penser à ce sujet tant qu'il n'y a aucun moyen pour se défendre, pas d'aide, pas de dialogue, et une omerta compacte sur les fautes étatiques incriminées.

Mais réparer, c'est aussi prévenir, c'est-à-dire mettre en place les mesures nécessaires pour éviter que d'autres innocents vulnérables ne soient jetés vifs dans cette machinerie infernale (comme c'est déjà le cas pour des milliers de personnes, sans parler de toutes les victimes mortes ou suicidées).

La phrase que vous lisez s'est glissée toute seule dans ma lettre ; c'est une astuce anti robots humains et anti hypocrisie, que j'essaye pour la première fois (en plus de vingt ans d'ouvrages, il faut être créatif) : si vous la lisez, je vous prie d'en faire mention dans votre hypothétique réponse, ce qui permettra au(x) lecteur(s) de savoir si vous avez réellement lu cette lettre. (Vous pouvez aussi lire ceci et ignorer ma requête dans une éventuelle réponse : dans les deux cas le mépris hautain usuel serait similaire, et une fois de plus avéré.)

Dans ce nouveau "message pour qui ?", je comptais faire un petit résumé des démarches les plus importantes que j'ai essayées en vain (lettres recommandées, plaintes, demande d'aide juridictionnelle, recherche d'assistance sociale, Défenseur des Droits, consulat, députés, ministères, et même une grève de la faim, etc.), mais rien que l'idée de faire ce résumé me donne une impression mentale de début d'évanouissement, et en plus ça ne servirait à rien : ce serait encore des choses à écrire et à lire, "c'est trop long", c'est fatigant ou parfois irritant pour le lecteur, et personne ne sait quoi y faire.

Donc la question c'est toujours la même. "QUI ?".

Et s'il n'y a personne, aucun service public pour aider, rien, alors tout ce système n'est-il pas juste un immense "village Potemkine" ?...

Qu'est-ce qu'il y a comme mot, au-delà de "vertige infini" ?

Si l'Etat français est incapable, inefficace et impalpable à ce point, si c'est juste "un concept", un songe, une chimère, un conte pour les enfants et pour les étrangers, alors nul n'a le droit de s'en prévaloir pour imposer quoi que ce soit, notamment par la force (enfermement "psychiatrique", refus de passage de frontière ou menace de reconduite à la frontière, etc.).

A un moment donné, il faut être logique : on ne peut pas en même temps être dans la puissance absolue et nanti de la force publique la plus indiscutable quand il s'agit d'imposer à des innocents des décisions injustes (ce qu'il faut montrer, mais comment puisque tout est fait pour l'empêcher ou pour dissuader ?), et en même temps se prétendre dans le dénuement étatique impuissant le plus total et exploré dès qu'il s'agit d'aider ces mêmes innocents, surtout quand c'est pour réparer les erreurs étatiques commises à cause des excès de la puissance en question, permis par les "travers de la nature humaine" de quelques obscurs bureaucrates-machinistes ahuris.

Si on accepte ça, si l'Etat français accepte ça, alors cela revient à admettre que les deux mamelles de l'Etat français sont l'hypocrisie et - pardon - la "dégueulasserie" (désolé, je n'ai pas trouvé d'autre mot, car aucun mot "propre" n'est idoine).

Qu'en pense le "lecteur étatique" ou "administratif" qui oserait (ou daignerait) répondre ?

Pour en revenir à mes supplices étatiques personnels, où puis-je m'adresser pour mettre fin à cette torture psychologique du mutisme étatique, de l'absence d'aide publique (alors qu'en plus, en tant que personne handicapée j'y ai particulièrement droit), de l'absence de justice, de velléité de quoi que ce soit de la part de l'Etat pour m'aider ?

Ce qui évidemment dérange l'Etat (ou l'Administration) puisque le but ici est de me défendre contre les injustices créées par ce même Etat, ce qui explique donc son peu d'entrain.

Pourtant, il y a théoriquement une obligation, non ?

Si oui, alors comment la faire appliquer, concrètement ?

Et s'il est impossible de trouver comment faire appliquer, alors que faire ?

Il doit bien y avoir quelque part un moyen pour l'Humain de se défendre contre la "machine", non ?

Parfois je me dis que je devrais peut-être essayer de faire une plainte auprès de "l'Europe" ou de l'ONU.

Mais pour faire ça, il faudrait que j'aie d'abord "épuisé" toutes les possibilités de recours au niveau national.

Mais comment est-ce possible, puisque rien n'a même seulement commencé ?

C'est surtout moi qui suis épuisé (et on le serait à moins, au bout de tant d'années).

Au rythme où vont les choses, quand je serai mort ça n'aura pas plus avancé.

La "justice" et l'aide des autorités publiques pour l'obtenir, ça existe, j'ai pas rêvé, non ?
Ça existe bien pour les autres, on le voit dans les "informations" sur la vie des "gens normaux".

Alors pourquoi, pour les autistes, il n'y a rien, pourquoi sommes-nous condamnés à errer dans les limbes, à chercher en vain et à vie, à se cogner contre les murs, les portes, sans jamais de solutions ??

A part, quelquefois, par hasard ou par erreur, quand une "personne fonctionnaire" gentille ouvre une porte et explique de manière sincèrement désolée qu'elle ne sait pas quoi faire pour aider.

C'est toujours comme ça : toujours "c'est pas ici".

Autrement dit, c'est de l'exclusion perpétuelle.

On n'entre pas dans les cases, ces minuscules et pathétiquement rudimentaires cases ordinaires.

Rejetés, broyés, laminés. Par "l'ahurisme triomphant". (Pour le dire poliment...)

Et pendant ce temps, l'Etat continue à "faire le beau".

Je ne vois pas ce que je peux faire d'autre que, "au minimum", continuer à demander de l'aide. Comme au loto, peut-être qu'un jour ça va "toucher" "la bonne personne", ou que quelque chose va se passer.

Si j'arrête ma quête, alors il est certain que personne, absolument personne au monde, ne fera quoi que ce soit contre les injustices qu'on m'inflige, ni même n'y pensera au-delà de quelques jours, mois ou années, ce qui visiblement ne suffit pas quand on est un sujet "non ordinaire" de la Majesté Administrative.

Et le pire, c'est que ce genre de situations, ce n'est pas que pour moi : c'est à peu près pareil pour les autres autistes ou personnes "non adaptées" à ce système débile et injuste.

Comment faire ?

Où (s')m'adresser ?

Qui va enfin (nous)m'aider ??

(Je parle ici d'aide fournie par des services ayant l'obligation de le faire, pas de l'aide par des personnes ou associations de bonne volonté, qui évidemment se découragent au bout d'un certain temps, et qui surtout n'ont pas les moyens de lutter contre les dérives, la mauvaise foi et la mauvaise volonté étatiques, ni les coercitions en résultant, c'est-à-dire une forme de "Terrorisme Administratif Français".)

Si "c'est ma faute", parce que peut-être "je ne fais pas comme il faut", alors, encore une fois, je demande simplement que quelqu'un me dise "qui" va enfin m'aider à faire "comme il faut".

Un "service d'assistance à la vie sociale" spécialisé autisme, rarissime et obtenu de haute lutte, n'a jamais rien fait pour m'aider à ce sujet (à part m'envoyer un formulaire vierge de demande d'aide juridictionnelle, mais sans m'aider à aller plus loin, et alors que j'avais

expliqué que j'avais déjà fait ce genre de démarches, mais en vain et que sans doute c'était "mal fait").

Ce service m'a même laissé entendre qu'il lui était difficile de m'aider contre des autorités dont il dépend par ailleurs.

Et finalement il s'est arrangé pour mettre fin à cette "aide", en faisant en sorte que les services publics déclarent que "je ne relève pas" d'un tel "accompagnement".

Comme toujours, ce ne sont pas eux qui sont incapables (ou plutôt "indésireux") de m'aider, mais moi qui suis "inadapté".

Comme pour les enfants autistes qui "ne relèvent pas" de l'école "ordinaire". Etc.

Pour s'arranger et se protéger entre eux, les services publics sont très forts et très efficaces.

Une armée de centaines de milliers de bureaucrates investis de la "puissance publique", contre des citoyens isolés, sans défense, sans même la possibilité de trouver une sorte de "porte d'entrée" pour au moins dialoguer avec quelqu'un pour espérer au moins un début de quoi que ce soit pour aller vers la justice.

Et bien sûr ce sont les plus vulnérables qui trinquent en premier.

Tout est verrouillé, sauf pour les "normaux".

Et on vient nous vanter des politiques soi-disant "inclusives"...

C'est la France.

P.S.

Encore une fois, envoi par "LRAREV" (Lettre Recommandée avec Accusé de Réception En Vain) à :

- Présidence de la République
 - Premier Ministre
 - SEPMPH
 - Ministère Europe et Affaires Etrangères
 - Consulat de France à Rio de Janeiro
 - Et, pour changer un peu, Ministère de la Justice : ce sont les plus imbus, inaccessibles et mutiques, mais avec un peu de chance peut-être que je recevrai encore un jugement "au nom du peuple français" qui rejettera ma demande d'information, au prétexte que "le tribunal n'a pas à se prononcer sur sa compétence", bla bla bla. Ça met un peu de sel dans cette existence de serf de l'Etat, et peut-être que quand je serai vraiment vieux je pourrai décorer les murs de ma chambre (si ce n'est pas dans un hôpital) avec les "réponses de l'Etat".
- En 50 à 60 ans de tentatives pour obtenir aide et justice de la part de la France, je peux espérer glaner peut-être 100 pages de déclarations (inutiles), donc un pan de mur. J'ai déjà commencé avec une lettre du MEAE me promettant une aide du Consulat, qui à ce jour reste "putative" (sauf si on considère qu'un courriel obtenu de haute lutte et m'expliquant que je ne dois pas m'inquiéter car mes courriels sont lus, c'est l'aide abondamment décrite dont j'ai besoin).
- Il n'y a plus qu'à continuer, tant que la vie le permet...
- (Merci d'avoir lu. Ou pas.)

*« Aux personnes en situation de handicap,
je veux ici dire très solennellement que
la République sera toujours à leurs côtés
et qu'à chaque fois qu'il y a une difficulté, une impasse, une épreuve,
qu'ils n'ajoutent pas une forme de culpabilité à ce qu'ils vivent :
c'est la nôtre, de culpabilité, pas la leur.*

*Eux, ils ont à croire en leurs rêves.
Votre différence, ça n'est pas celle que nos regards
– trop habitués aux normes – croient voir :
votre différence, c'est votre potentiel. »*

Emmanuel MACRON
Conférence Nationale du Handicap
Palais de l'Elysée
11/02/2020



ECT - EMP. BRAS. DE CORREIOS E TELEGRAFOS
Ag: 50300270 - AC COPACABANA
RIO-DE JANEIRO - RJ
CNPJ....: 34028316067950 Ins Est.: 81613524
COMPROVANTE DO CLIENTE

Movimento...: 18/09/2020 Hora.....: 16:24:06
Caixa.....: 97943388 Matrícula...: 80522025
Lancamento.: 068 Atendimento: 00063
Modalidade.: A Vista ID Tiquete.: 1883594006

DESCRIÇÃO	QTD.	PREÇO(R\$)
DOCUMENTO INTERNACI	1	29,90+
Valor do Porte(R\$)...	12,35	
Pais Destino: FRANCA		
Peso real (KG).....	0,054	
Peso Tarifado:.....	0,054	
OBJETO=====> RRO76012848BR		
REGISTRO (INTERNACIO):	10,00	
AVISO DE RECEBIMENTO:	7,55	
Selo.....	29,90	

TOTAL DO ATENDIMENTO(R\$) 29,90

Valor Declarado não solicitado(R\$)
No caso de objeto com valor,
utilize o serviço adicional de valor declarado

TOTAL(R\$)=====> 29,90
VALOR RECEBIDO(R\$)=> 30,00

TROCO(R\$)=====> 0,10

SERV. POSTAIS: DIREITOS E DEVERES-LEI 6538/78

Considerando o impacto momentâneo do movimento parafista, somado aos efeitos restritivos ocasionadas em razão da pandemia da COVID-19, informamos que em algumas localidades os objetos PAC serão destinados para entrega interna nas unidades dos Correios.

O acompanhamento desses objetos poderá ser realizado pelos remetentes e destinatários por meio do portal dos Correios <https://www.correios.com.br/> ou pelo aplicativo de rastreamento

Ganhe tempo!

Baixe o APP de Pré-Atendimento dos Correios
Tenha sempre em mãos o número do ID Tiquete deste comprovante, para eventual contato com os Correios.

VIA-CLIENTE SARA 8.0.07

20200914_ELO_ICAMDAAD---FR-PR_Nouvelle-demande-en-vain-et-à-QUI-aide-fin-torture-psychologique-etatique